



CONSEIL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (COMMERCE)

Bruxelles, le 21 novembre 2019

La session du Conseil, présidée par **Ville Skinnari**, ministre finlandais de la coopération au développement et du commerce extérieur, devrait débuter à 10 heures par une discussion sur l'état d'avancement de la **réforme de l'OMC** et des **préparatifs de la 12^e Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce**, qui se tiendra du 8 au 11 juin 2020 à Nur-Sultan au Kazakhstan

Les ministres auront ensuite la possibilité de faire le point **de l'évolution récente des relations commerciales UE/États-Unis**.

Enfin, le Conseil consacrera un débat d'orientation à la **mise en œuvre des accords commerciaux** sur la base du dernier rapport en date de la Commission sur la question.

~ ~ ~

Au cours du déjeuner, les ministres débattront des relations commerciales avec la Chine. La Commission informera également les ministres sur les **autres négociations commerciales en cours**.

Une **conférence de presse** de la présidence aura lieu à l'issue du déjeuner avec **M^{me} Malmström**, membre de la Commission.

* * *

[Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo](#)
[La transmission vidéo, téléchargeable en qualité "diffusion" \(MPEG 4\), et la photothèque](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Modernisation de l'Organisation mondiale du commerce

Sur la base d'une présentation de la Commission, le Conseil débattrait de l'**état d'avancement de la réforme** de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Une attention particulière sera accordée aux derniers développements intervenus dans le cadre des négociations en cours, qui portent sur chacun des trois volets exposés dans l'[approche globale de l'UE](#) à l'égard de la modernisation de l'ensemble des principales fonctions de l'OMC (réglementation, surveillance et règlement des différends).

La Commission fera ensuite rapport au Conseil sur l'état d'avancement des préparatifs de la **12^e conférence ministérielle de l'OMC (CM12)**, qui se tiendra à Nour-Soultan, au Kazakhstan, en juin 2020, et sur les résultats sur lesquels elle pourrait déboucher.

Sur ce dernier point, les États membres souhaitent, de manière générale, que la **CM12 aboutisse à un résultat ambitieux**, réaffirmant l'**importance que revêt le processus multilatéral** et permettant d'obtenir des résultats concrets dans le cadre de négociations tant plurilatérales que multilatérales. Parmi les questions prioritaires pour l'UE figurent notamment les subventions à la pêche, le règlement des différends, les subventions à l'industrie et le commerce électronique.

Toile de fond

Comme suite aux conclusions du Conseil européen du 28 juin 2018, dans lesquelles la Commission était invitée à proposer une approche globale pour améliorer le fonctionnement de l'OMC dans des domaines cruciaux, la Commission a publié le 18 septembre 2018 un document de réflexion exposant des idées pour moderniser les principales fonctions de l'OMC: réglementation, surveillance et règlement des différends.

L'UE a formulé diverses propositions concrètes d'améliorations sur les points ci-après.

Règlement des différends: vu la probabilité de la disparition de l'Organe d'appel et de la paralysie du système de règlement des différends dès le 11 décembre 2019, l'UE, conjointement avec une vaste coalition de membres de l'OMC, a étudié des solutions possibles. Des propositions ont été élaborées en vue de débloquer les nominations à court terme, mais également de s'attaquer aux causes profondes de la crise et de rétablir à l'avenir l'efficacité et le rôle central du système de règlement des différends de l'OMC, ainsi que l'adhésion à ce système.

Au sein de l'OMC, les efforts des membres ont été coordonnés par l'ambassadeur David Walker dans le cadre du "processus Walker", qui vise à rétablir sans tarder un Organe d'appel pleinement opérationnel. Lors de la réunion du Conseil général de l'OMC des 15 et 16 octobre, M. Walker a exposé les principaux éléments d'un projet de décision du Conseil général, qui est soutenu par l'UE.

Par ailleurs, l'UE a continué à œuvrer en parallèle à une procédure arbitrale d'appel provisoire qui s'appliquerait dans l'éventualité où l'Organe d'appel cesserait de fonctionner.

Surveillance et contrôle: en vue d'améliorer ces fonctions de l'OMC, l'UE, avec les États-Unis, le Japon et d'autres membres de l'OMC, a présenté une proposition visant à améliorer le respect des obligations de notification.

En parallèle, l'UE œuvre aussi à améliorer le fonctionnement des commissions régulières de l'OMC et leur capacité à traiter efficacement des problèmes commerciaux; une proposition a été présentée au Conseil général de l'OMC les 15 et 16 octobre.

Réglementation: dans le cadre de la coopération trilatérale, l'UE, les États-Unis et le Japon travaillent sur certaines des distorsions causées par des politiques non fondées sur le marché, les subventions à l'industrie et les transferts de technologie forcés. L'objectif est de créer des conditions de concurrence plus équitables et de remédier aux tensions sous-jacentes qui affectent le système multilatéral. Ces travaux progressent parallèlement à ceux menés sur les questions multilatérales et plurilatérales qui demeurent en suspens (notamment: subventions à la pêche, commerce électronique, développement/traitement spécial et différencié).

Les négociations sur le **commerce électronique** ont été lancées à Davos le 25 janvier par 76 membres de l'OMC; une décision du Conseil visant à compléter les directives de négociation du programme de Doha pour le développement en ce qui concerne les négociations multilatérales sur les règles et engagements en matière de commerce électronique a été adoptée en mai 2019. Bien que les négociations soient en bonne voie dans le contexte plurilatéral, il sera nécessaire de poursuivre les travaux pour obtenir le renouvellement du moratoire sur le commerce électronique.

Les négociations concernant la réglementation intérieure progressent à un bon rythme et un accord est envisageable lors de la CM12.

Le dernier débat ministériel sur la réforme de l'OMC a eu lieu lors du déjeuner informel des ministres des affaires étrangères (Commerce) qui s'est tenu le 1^{er} octobre 2019 à Bruxelles. Au cours de ces discussions, les ministres ont fait part de leur inquiétude croissante face à la situation de plus en plus difficile au sein de l'OMC, et ils ont souligné qu'il était nécessaire que l'UE continue à jouer un rôle de premier plan dans le cadre des efforts de réforme et qu'elle résiste à toute tentative visant à saper ou à affaiblir le système multilatéral.

Relations avec les États-Unis

Les ministres feront le point sur les derniers développements intervenus en ce qui concerne les relations commerciales entre l'UE et les États-Unis.

Dans le contexte d'un paysage commercial bilatéral difficile, l'UE mène une stratégie visant à maintenir, voire à élargir le champ d'application d'un programme d'action positif dans le domaine commercial avec les États-Unis, se fondant sur l'accord auquel sont parvenus les présidents Juncker et Trump le 25 juillet 2018, tout en défendant les principes fondamentaux du système multilatéral.

Dans ce cadre, la Commission présentera les développements les plus récents intervenus au sujet des différents volets des relations bilatérales avec les États-Unis, notamment:

- les négociations sur l'évaluation de la conformité et sur la suppression des droits de douane pour les produits industriels;
- l'éventuelle imposition par les États-Unis de mesures restrictives ("droits au titre de l'article 232") sur les importations de véhicules automobiles en provenance de l'UE;
- le suivi des différends Airbus/Boeing au sein de l'OMC.

Les ministres devraient également évoquer le paysage commercial plus général et faire le point sur l'évolution récente de la situation en ce qui concerne les relations entre les États-Unis et la Chine et les relations entre les États-Unis et le Japon, compte tenu de leur incidence sur les intérêts de l'UE et sur l'économie mondiale dans son ensemble.

Toile de fond

Le 25 juillet 2018, les **présidents Juncker et Trump ont tenu des pourparlers à Washington**, qui ont débouché sur une [déclaration conjointe UE-États-Unis](#). Dans cette déclaration, les deux présidents sont convenus:

- d'œuvrer ensemble à la suppression des droits de douane, des barrières non tarifaires et des subventions aux produits industriels autres que l'automobile;
- de renforcer la coopération stratégique dans le domaine énergétique;
- d'ouvrir un dialogue approfondi sur la normalisation, afin de faciliter le commerce, de réduire les obstacles bureaucratiques et de diminuer radicalement les coûts; et
- de travailler étroitement avec des partenaires partageant les mêmes valeurs pour réformer l'OMC et combattre les pratiques commerciales déloyales, notamment le vol de propriété intellectuelle, les transferts de technologie forcés, les subventions à l'industrie, les distorsions de concurrence créées par les entreprises publiques, et les surcapacités.

Le 11 janvier, le gouvernement Trump a publié ses [objectifs de négociation](#) pour les négociations commerciales avec l'Union européenne.

Du côté de l'UE, le Conseil européen des 21 et 22 mars 2019 a demandé dans ses conclusions que les mesures nécessaires soient prises en vue de la mise en œuvre rapide de tous les éléments de la déclaration conjointe UE-États-Unis du 25 juillet 2018. Par conséquent, le 15 avril, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec les États-Unis sur l'élimination des droits de douane ([I](#) et [II](#)) et sur l'évaluation de la conformité ([I](#) et [II](#)).

À ce stade, la partie américaine n'est toutefois pas prête à entamer des négociations relatives à **l'élimination des droits de douane sur les produits industriels**, en raison de différences importantes sur la portée des négociations, notamment en ce qui concerne la couverture de l'agriculture. D'autre part, les discussions sur la **coopération en matière réglementaire et l'évaluation de la conformité** progressent. L'UE a récemment présenté des propositions concrètes en matière d'évaluation de la conformité et est prête à avancer rapidement dans le processus de négociation.

Parallèlement, l'UE continue d'avancer sur tous les autres aspects de la déclaration conjointe de juillet, notamment en ce qui concerne la coopération sur la réforme de l'OMC, les importations de fèves de soja et les livraisons de gaz naturel liquéfié depuis les États-Unis.

Pour ce qui est de l'éventuelle imposition de droits **au titre de l'article 232** aux importations de véhicules automobiles aux États-Unis, le président Trump a signé, le 17 mai 2019, une "proclamation" invitant le représentant américain au commerce à poursuivre la négociation d'accords visant à "parer au risque d'atteinte à la sécurité nationale" et à faire le point sur le processus de ces négociations dans un délai de 180 jours. Ce délai a expiré le 13 novembre. Cependant, au moment de publier cette note, aucune action n'avait encore été prise par le Président Trump.

En ce qui concerne les **différends Airbus/Boeing au sein de l'OMC**, l'arbitre de l'OMC a rendu une [décision](#) sur l'affaire Airbus accordant aux États-Unis le droit de prendre des mesures de rétorsion à l'encontre de l'UE à hauteur d'un maximum de 7,5 milliards de dollars par an. Le 18 octobre, les États-Unis ont commencé à appliquer des droits de douane sur certains produits de l'UE.

L'UE sera autorisée à imposer ses propres mesures de rétorsion à l'encontre des États-Unis à la suite d'une décision d'un arbitre de l'OMC dans l'affaire Boeing parallèle. Le montant final du préjudice est attendu dans le courant de l'année 2020. La Commission a procédé à des préparatifs internes en vue d'éventuelles futures mesures de rétorsion de l'UE en publiant en avril 2019 une [consultation publique](#) sur une liste préliminaire de produits américains susceptibles de faire l'objet de mesures de rétorsion de l'UE. Néanmoins, la voie privilégiée par l'UE a toujours été celle d'une solution négociée couvrant toutes les subventions concernées, compte tenu également de l'apparition récente de nouveaux concurrents sur le marché.

En ce qui concerne les **négociations des États-Unis avec d'autres partenaires commerciaux importants**, le président américain Donald Trump et le Premier ministre japonais Shinzo Abe, ont annoncé, le 25 septembre, un [accord préliminaire](#) à la suite des négociations dans les domaines de l'accès au marché pour certains produits agricoles et industriels, ainsi que du commerce numérique. Il ne s'agit à ce stade que d'un premier accord dans le cadre des négociations menées en vue de la conclusion d'un accord global portant sur les barrières tarifaires et non tarifaires qui subsistent entre les deux pays.

Le président Trump a annoncé des progrès sur la conclusion d'un accord **entre les États-Unis et la Chine** concernant la première étape d'un accord commercial portant sur les achats agricoles et les questions structurelles, l'accès au marché pour les services financiers, la monnaie, la propriété intellectuelle et les transferts de technologie forcés. Les négociations dans le cadre de la deuxième étape devraient commencer dès que s'achèveront celles relevant de la première étape.

Mise en œuvre des accords commerciaux

Le Conseil consacrera un débat d'orientation à la **mise en œuvre des accords commerciaux** sur la base du [troisième rapport](#) de la Commission sur la question.

Le rapport de la Commission a été présenté le 14 octobre 2019. Il fournit un aperçu annuel des 35 plus grands accords commerciaux préférentiels de l'UE. Il est centré sur les points suivants:

- les principales tendances en matière de commerce et de flux d'investissements directs étrangers;
- la mesure dans laquelle les entreprises de l'UE ont recours aux réductions des droits de douane et aux contingents tarifaires prévus par les accords commerciaux;
- les progrès réalisés en ce qui concerne l'élimination des obstacles au commerce pour les entreprises exportatrices de l'UE;
- les progrès concernant la mise en œuvre des dispositions des accords commerciaux relatives au commerce et au développement durable;
- l'analyse des avantages qu'offrent les accords commerciaux aux petites et moyennes entreprises;
- l'évaluation de la première année complète de mise en œuvre de l'accord UE-Canada (AECG) et les travaux préparatoires à la mise en œuvre de l'accord UE-Japon (APE).

L'une des principales conclusions du rapport est que les entreprises européennes ont continué à faire bon usage des possibilités offertes par le réseau commercial de l'UE. En 2018, celui-ci représentait 31 % des échanges commerciaux en Europe, un chiffre qui devrait sensiblement augmenter (pour passer à pratiquement 40 %) avec l'entrée en vigueur d'un plus grand nombre d'accords commerciaux. Globalement, les échanges représentent 35 % du produit intérieur brut (PIB) de l'UE.

Le rapport révèle que, en 2018, les importations en provenance des partenaires ALE de l'UE et les exportations vers ces pays ont continué de croître, respectivement de 4,6 % et 2 %. L'UE a enregistré un excédent de 84,6 milliards d'euros dans ses échanges de marchandises avec ses partenaires dans le cadre d'accords commerciaux, contre un déficit commercial global de 24,6 milliards d'euros avec le reste du monde. Le rapport met également en évidence les effets économiques positifs des accords commerciaux, avec plus de 36 millions d'emplois soutenus par les exportations vers des pays tiers.

Le rapport montre l'incidence positive des accords commerciaux sur les produits agro-alimentaires et industriels, avec une hausse globale des échanges d'environ 2 % pour chacun des deux secteurs.

Le rapport s'accompagne d'un [document de travail des services de la Commission](#), qui donne un aperçu détaillé de chaque accord.

Autres points

Enquête Eurobaromètre de 2019 sur le commerce international

La Commission présentera les résultats de l'Eurobaromètre spécial de 2019 sur le commerce international.

Cette étude a été demandée par la Commission neuf ans après la dernière enquête sur le sujet, dans le but d'évaluer l'impact du commerce international sur la vie des consommateurs de l'UE, d'analyser les perceptions du rôle joué par celle-ci en matière de commerce international ainsi que d'examiner les priorités futures de la politique commerciale de l'UE.

Entrepreneuriat responsable

Le ministre néerlandais fournira aux ministres des informations sur la question de l'"entrepreneuriat responsable", sur la base d'une note explicative ([14022/19](#)).

Il devrait insister sur la responsabilité commune qu'ont les États membres d'assurer un commerce responsable ainsi que sur l'importance d'assurer une politique cohérente et harmonisée dans ce domaine, par exemple à travers le partage d'expériences nationales ou l'élaboration d'un plan d'action de l'UE sur l'entrepreneuriat responsable.

Déjeuner ministériel

Au cours du déjeuner, les ministres débattront des **relations commerciales avec la Chine**.

L'approche actuellement suivie par l'UE à l'égard de la Chine dans le domaine du commerce et des investissements comprend les aspects suivants:

- la poursuite des **négociations bilatérales** avec la Chine en vue d'un accord global sur les investissements et d'un accord sur les indications géographiques. Pour ce qui est de ce dernier, les négociations ont été menées à bien et un [accord provisoire](#) entre les négociateurs de la Commission et les négociateurs chinois a été annoncé le 6 novembre;
- la poursuite des **négociations multilatérales**, sur la réforme de l'OMC et les questions liées aux conditions de concurrence équitables, ainsi qu'au sein de l'OMC en ce qui concerne l'adhésion de la Chine à l'accord sur les marchés publics, en particulier dans le cadre du groupe de haut niveau UE-Chine sur l'OMC;
- **la modernisation de la boîte à outils de l'UE pour lutter contre les comportements faussant les échanges**, notamment en Chine, grâce aux instruments de défense commerciale révisés de l'UE, au règlement sur le filtrage des investissements directs étrangers et aux discussions actuellement menées concernant un instrument relatif aux marchés publics internationaux;
- le renforcement de **l'action de l'OMC contre les transferts de technologie forcés**.

Un sommet UE-Chine devrait se tenir au printemps 2020.

La Commission donnera en outre une vue d'ensemble des **autres négociations commerciales en cours**.